



Synthèse provisoire

SRADDET Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur État de référence des indicateurs d'incidence

Délégation connaissance planification transversalité (DCOPT)

Service de la planification régionale et territoriale (SPRT)

Juillet 2020

Synthèse des principaux résultats

Le rapport d'état de référence des indicateurs d'incidence constitue la première étape du dispositif de suivi-évaluation du SRADDET. Il présente, analyse et commente les données en « année-zéro » des 138 indicateurs quantitatifs retenus par la Région. Il s'agit du point de départ à partir duquel sera réalisée à l'avenir l'évaluation de l'incidence du SRADDET sur le territoire.

Cette synthèse, provisoire, présente les données de 116 indicateurs répartis dans l'ensemble des thématiques du rapport d'état de référence.

Démographie, équilibre et attractivité des territoires

Avec 5 021 928 habitants en 2016, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a gagné 105 859 habitants depuis 2011.

Son **taux de croissance annuel moyen de la population s'élève à 0,43 % sur la période 2011-2016, en ligne avec l'objectif régional de 0,4 %**. Il est supérieur aux objectifs dans l'espace provençal (0,53 % pour 0,5 %) et l'espace rhodanien (0,48 % pour 0,4 %) ; et inférieur dans l'espace azuréen (0,21 % pour 0,3 %) et surtout alpin (0,32 % pour 0,6 %).

- Le solde apparent entrées/sorties de l'espace alpin demeure le plus élevé de la région (0,35 % entre 2011 et 2016), mais en très net recul par rapport à son niveau des années 2000, où il était supérieur à 1 %. Le solde naturel de l'espace est désormais légèrement négatif.

Sur la période, **la contribution des métropoles et centralités à la croissance démographique semble insuffisante :**

- Les **territoires métropolitains** représentent 56,7 % de la population régionale, mais n'ont capté « que » **47,8 %** de la croissance démographique. Les **centralités métropolitaines**, désignées par le SRADDET comme le lieu d'accueil privilégié de cette croissance, représentent 37,1 % de la population régionale et ont concentré **27,2 %** des habitants supplémentaires entre 2011 et 2016.
- Les **centralités SRADDET**, tous niveaux confondus, représentent 72 % de la population régionale et ont capté **51,9 %** de la croissance démographique. Leur taux de croissance annuel moyen (0,31 %) est 2,5 fois moins élevé que celui des communes non identifiées en tant que centralités (0,74 %).

La croissance démographique se répartit entre 2011 et 2016 entre **0,25 % de solde naturel et 0,18 % de solde apparent entrées/sorties**. Le solde entrées/sorties est élevé dans les communes non identifiées en tant que centralités (0,66 %), mais négatif dans les centralités métropolitaines (- 0,15 %) et nul dans les territoires métropolitains et les centres urbains régionaux. L'attractivité de ces territoires doit être renforcée.

L'attractivité de la région auprès des cadres, concepteurs et publics internationaux est réelle, même si elle peut encore être renforcée. Ainsi, **les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) représentaient 9,4 % du total des emplois régionaux en 2016**, 3^{ème} proportion *ex aequo* la plus élevée de France métropolitaine. Toutefois, la part de CFM des métropoles régionales se situe dans la fourchette basse par rapport aux 22 métropoles nationales.

5^{ème} région en termes de **demandes de brevets émanant de personnes morales en 2019 (411 demandes)**, la région comptait **13 % d'étudiants étrangers en mobilité internationale** dans ses établissements d'enseignement supérieur en 2018 (4^{ème} rang national). Leur nombre (22 284) a augmenté de 26 % en 5 ans.

La **consommation touristique intérieure s'élevait à 19,8 milliards d'euros en 2017** (3^{ème} rang national) soit près d'un milliard d'euros de plus qu'en 2014. On estime à 121 000 les emplois dans les activités caractéristiques du

tourisme. Enfin, **61,2 % des passagers des aéroports de la région sont internationaux en 2018**, contre 54,5 % en 2010 : le nombre de passagers internationaux est passé de 9,5 à 14,5 millions entre 2010 et 2018.

Les problématiques sociales et de niveau de vie demeurent prégnantes en région. **Le revenu médian par unité de consommation s'élève à 20 265 euros en 2015**, soit le 8^{ème} plus élevé de France métropolitaine. Les espaces rhodanien, alpin et les centralités métropolitaines se distinguent par un revenu médian plus faible, estimé autour de 19 000 euros. En 2017, le **taux de pauvreté régional s'élève à 17 %**, soit le 3^{ème} plus élevé de France métropolitaine, dont 18,9 % dans l'espace rhodanien. Avec un rapport interdécile de 3,7, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la **2^{ème} région de France métropolitaine où les inégalités de revenu sont les plus fortes**. Enfin, la région compte 30,9 % de familles monoparentales – un facteur provoquant ou aggravant les situations de pauvreté – contre 27 % au niveau national.

Provence-Alpes-Côte d'Azur a le **2^{ème} taux d'emploi des 15-64 ans le plus faible de France métropolitaine** (61,2 %) ; ainsi que le **3^{ème} taux de chômage des 15-64 ans le plus élevé** (15 %, selon le mode de calcul Insee). L'espace rhodanien est le plus mal classé sur ces deux indicateurs. Le **déficit de dynamisme des grandes villes en termes d'emploi** peut être souligné : alors que le taux d'emploi régional a progressé entre 2011 et 2016, il régresse dans les centralités métropolitaines et stagne dans les centres urbains régionaux.

Avec **39,2 % des 25-34 ans titulaires d'un diplôme du supérieur**, la région se situe dans la moyenne nationale (6^{ème} sur 13). La **part des 15-24 ans non-insérés y est en revanche la 3^{ème} plus élevée** de France métropolitaine (18,9 %). L'espace rhodanien est à nouveau le plus mal classé, et l'espace alpin semble coupé en deux entre un nord particulièrement diplômé et inséré, et un sud qui l'est moins. Enfin, il semble que les **jeunes éprouvent plus de difficultés à s'insérer dans les petits et moyens pôles : centres urbains régionaux et centres locaux de proximité**.

Enfin, l'accès rapide aux services d'usage courant d'une grande majorité de la population ne doit pas masquer le fort isolement de certains territoires de montagne. 75,6 % des bassins de vie régionaux disposent d'un accès aux services d'usage courant en moins de 20 minutes (dont 19,2 % en moins de 10 minutes), ce qui représente 96,6 % de la population. Dans le même temps, 10,2 % des bassins de vie régionaux sont situés à plus de 30 minutes de ces services, contre 3,8 % au niveau national ; dont 6,4 % à plus de 40 minutes, contre 0,8 % au niveau national : la région compte en effet 5 des 10 bassins de vie les plus isolés de France. Ces bassins de vie « isolés » (temps d'accès supérieur à 30 minutes) pèsent 1,3 % de la population régionale, mais **12,5 % dans l'espace alpin**.

En matière d'accès aux services numériques, **51 % des locaux régionaux étaient raccordables FttH en Provence-Alpes-Côte d'Azur à la fin du 2nd trimestre 2020** : 1,77 millions de locaux sont désormais raccordés, soit 800 000 de plus qu'à la mi-2018. En 2019, **70,5 % de la surface régionale était couverte en 4G par au moins deux opérateurs**. Si la topographie régionale fait de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'une des régions les moins bien couvertes de France métropolitaines, ce taux est en nette progression depuis 2017, où il s'élevait à 49,4 %.

Gestion économe de l'espace

Le SRADDET fixe **l'objectif d'une diminution de 50% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (NAF) sur le territoire régional à l'horizon 2030** par rapport à la consommation observée entre 2006 et 2014.

Entre 2006 et 2014, **la superficie des espaces artificialisés a augmenté de 5 568 hectares à l'échelle régionale, soit environ 700 ha chaque année. Il s'agit de la consommation nette d'espaces NAF.**

- Près de la moitié (47 %) de cette augmentation est localisée dans l'espace provençal. Suivent les espaces rhodanien (20,9 %), alpin (19,6 %), et enfin azuréen (12,5 %).
- Le taux d'artificialisation nette le plus élevé est observé dans l'espace alpin (3 %), devant les espaces rhodanien et provençal (2 %), puis l'espace azuréen (1 %). Le taux d'artificialisation nette est le rapport entre la consommation d'espace sur une période donnée et la superficie totale des espaces déjà artificialisés : il mesure donc la dynamique de consommation d'espace d'un territoire.

La consommation brute d'espaces NAF (5 899 ha entre 2006 et 2014) se répartit en parts à peu près égales entre espaces agricoles (52 %) et naturels (48 %).

Entre 2006 et 2014, **46 % de la consommation d'espaces NAF s'est effectuée au bénéfice des équipements et zones d'activités, industrielles ou commerciales**¹. Parmi ces espaces, la **requalification et la densification des ZAE** est identifié par le SRADDET comme un enjeu majeur : à l'heure actuelle, la densité moyenne des ZAE est de 14,6 emplois et 1,5 établissement par hectare. Elle est plus élevée dans les départements du Var et surtout des Alpes-Maritimes, où la problématique foncière est plus aigüe.

45 % de la consommation d'espaces NAF est utilisée à des fins d'urbanisation et d'habitat. Entre 2006 et 2014, la part du bâti diffus dans les zones nouvellement urbanisées – caractéristique du « mitage » – est de 62 %. Une proportion sensiblement plus élevée que la part globale du bâti diffus au niveau régional (44 %).

La **surface agricole utilisée des exploitations a diminué de 4 % entre 2010 et 2018**, passant de 610 932 ha à 586 546 ha, soit 18,7 % du territoire régional. Le rythme de ce recul est toutefois trois fois inférieur à celui enregistré entre 2000 et 2010. À titre de comparaison, la surface agricole utilisée s'élève à 52,2 % en France métropolitaine.

La **surface irrigable aurait diminué de 22 % entre les recensements agricoles 2000 et 2010**, et la surface irriguée de 12%. Ces données déclaratives doivent toutefois être interprétées avec prudence, d'autant plus que l'urbanisation n'est qu'un des facteurs de cette évolution. Les données du recensement agricole 2020 devraient être disponibles à partir de 2022.

En ce qui concerne les outils de protection du foncier agricole, le nombre de **Zones agricoles protégées (ZAP)** approuvées en Provence-Alpes-Côte d'Azur a triplé depuis 2017 : on en comptait 17 fin 2019, pour une superficie de 11 363 ha. La région ne compte en revanche qu'un seul **Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)** fin 2019, pour une superficie de 300 ha.

Logement

Marquée par un prix élevé du foncier, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit mieux permettre à ses habitants, actifs et publics spécifiques notamment, de bénéficier d'un parcours de logement adapté à leurs ressources et aux défis de la mixité sociale et générationnelle.

En 2016, la région compte **3 038 973 logements pour une population de 5 021 982 habitants**. Ce parc est composé à **74,6 % de résidences principales ; à 17,8 % de résidences secondaires et 7,6 % de logements vacants**.

- Stabilisée entre 1990 et 2011, **la part de résidences secondaires a augmenté entre 2011 et 2016**, passant de 17,3 à 17,8 %. La moyenne nationale est de 9,6 %. La part de résidences secondaires s'élève à 38,3 % dans l'espace alpin et 25,9 % dans l'espace azuréen.
- La région compte 230 858 logements vacants en 2016, soit 85 000 de plus qu'en 1982 ; bien que leur proportion dans le parc de logements reste stable et en ligne avec la moyenne nationale.

En ce qui concerne la qualité du logement, la **part du parc privé potentiellement indigne est estimée à 6,1%** du nombre de résidences principales en 2013. Elle atteindrait toutefois 13 % dans la ville de Marseille, qui concentre près d'un tiers de l'habitat indigne régional. La **part de logements suroccupés (hors studios occupés par une personne) s'élève à 7,5%** du nombre de résidences principales en 2016.

¹ Cette catégorie (niveau 1 de la nomenclature de la BD OCSOL du CRIGE) regroupe : zones d'activités et équipements ; réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés ; zones portuaires ; aéroports.

En 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait **12,9 % de logements sociaux parmi ses résidences principales, un taux inférieur à la moyenne nationale (16,4 %)**. Le dimensionnement insuffisant du parc social et le faible taux de mobilité des locataires limitent l'accès des ménages au logement social. La croissance du parc est toutefois dynamique sur la période 2014-2019 : 2 % par an en moyenne, contre 1 % au niveau national.

Entre 2011 et 2016, le nombre de logements a augmenté de 149 346, soit 29 869 logements par an en moyenne. Parmi eux, 59,5 % de résidences principales ; 27,1 % de résidences secondaires ; et 13,4 % de logements vacants. Le rythme de croissance du nombre de résidences secondaires et de logements vacants est plus rapide que celui des résidences principales.

Sur cette période, on compte **1,41 logement supplémentaire par habitant supplémentaire** (contre 1 en moyenne sur les périodes précédentes depuis 1975). Ce taux est supérieur à 2,5 dans les espaces azuréen et alpin. Cette croissance du parc de logements plus rapide que la croissance démographique n'est toutefois pas une spécificité régionale, mais une tendance nationale observée depuis le début des années 2000.

Le SRADDET précise que **la production de logements doit être orientée en priorité dans les centralités identifiées par la stratégie urbaine régionale, et à au moins 50 % dans les territoires métropolitains.** Entre 2011 et 2015, 68,9% des logements commencés étaient situés dans les centralités du SRADDET (qui représentent 72 % de la population) ; et 53,9% sur les trois territoires métropolitains (qui pèsent 56,7 % de la population régionale). Cette proportion peut encore être renforcée.

Le suivi de la production de logements dits « abordables »², ainsi que leur localisation, constituera l'un des enjeux majeurs de l'évaluation de la stratégie régionale. Les données sont en cours de mobilisation.

Intermodalité et transports

La **distance moyenne domicile-travail des actifs occupés est de 12,2 km** en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016. Elle s'est **accrue de 1 km depuis 2006** (soit 9,7 %), notamment chez les habitants de l'ensemble des communes de plus de 50 000 habitants de la région. La part d'actifs parcourant plus de 40 km pour se rendre à leur travail a également augmenté (de 5,3 % à 6,2 % des actifs). Ces actifs représentent à eux seuls un tiers du kilométrage domicile-travail total de la région.

72,2 % des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur utilisent principalement une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre sur leur lieu de travail. **10,5 % empruntent principalement les transports en commun, contre 15 % au niveau national.** Si la part modale des transports en commun est en ligne avec la moyenne nationale pour les actifs de Marseille et Nice, celle de Toulon et Avignon est nettement plus faible.

Les données relatives à la part modale des transports de marchandises datent du milieu des années 2000. La mise en place d'un observatoire du fret à l'échelle de l'axe Méditerranée – Rhône – Saône devrait permettre d'actualiser ces données prochainement. **Entre 2004 et 2006, le fret routier représentait 78 % des flux nationaux en région (hors flux internes).** Les **parts modales du rail et du fluvial étaient respectivement de 16 % et 3,2 % en région** ; et donc supérieures à la moyenne nationale (10 % et 2 %). Les ZAE à vocation logistique potentiellement raccordables au mode ferré représentent près des trois quarts des établissements et de 90 % des emplois des ZAE à vocation logistique régionales.

La **fréquentation des transports en commun régionaux est globalement en hausse ces dernières années.** Les **valeurs annuelles sont toutefois volatiles** et peuvent dépendre de nombreux facteurs : ouverture / fermeture de liaisons, fréquence de la desserte, perturbations éventuelles du service (travaux, mouvements sociaux, etc.), changement de billetterie...

² Cette notion regroupe l'accession sociale à la propriété, les logements locatifs sociaux neufs ou en acquisition-amélioration, les logements-foyers ainsi que les logements saisonniers dans les stations touristiques

- Au **niveau ferré**, la fréquentation du **Transport Express Régional (TER)** est restée globalement stable sur la période, entre 1,1 et 1,2 milliard de voyageurs-kilomètres. La fréquentation des **Chemins de fer de Provence (CFP)** est en augmentation : 433 213 voyageurs en 2019, + 14,7 % depuis 2010.
- Au **niveau routier**, la fréquentation des **cars LER a augmenté de 20,9 %** entre 2010 et 2018. Celle des **transports collectifs interurbains ZOU !** stagne ou diminue légèrement dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var. Elle progresse en revanche dans le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence. Ces évolutions doivent toutefois être interprétées avec précaution du fait de la réorganisation de certains réseaux à la suite du transfert de la compétence à l'échelon régional en 2017.

Le **volume d'abonnements TER (abonnement de travail et pass ZOU!)** est globalement stable depuis 2010, oscillant autour de 250 000 mois d'abonnement chaque année. Pour leur première année pleine en 2019, les abonnements multimodaux pass Intégral AMP et pass TER+THELLO, ont cumulé respectivement 100 923 et 10 126 mois d'abonnement.

La **fréquentation des gares SNCF a augmenté de 10,3 % entre 2015 et 2017**. En 2018, du fait de la forte conflictualité sociale, la hausse de fréquentation par rapport à 2015 a été ramenée à 1,1 %.

Le **mode de rabattement vers les 7 grandes gares régionales** (Marseille Saint-Charles, Nice-Ville, Avignon TGV, Aix-en-Provence TGV, Toulon, Cannes et Arles) **se répartit de manière équilibrée** entre modes actifs (35 %), véhicules particuliers (32,7 %) et transports en commun (32,3 %). Ces données ne nous renseignent toutefois pas sur le mode de rabattement vers les pôles d'échanges de petite et moyenne taille, un axe d'étude à développer.

En ce qui concerne l'enjeu de l'adaptation des pôles d'échanges à l'intermodalité, **65,3 % des 219 pôles d'échanges** recensés en 2018 sont équipés d'au moins **un afficheur multimodal** (plan et/ou horaires de transports urbains et/ou interurbains). Seuls 5 % sont équipés d'afficheurs d'horaires dynamiques et 2 % d'afficheurs en temps réel. **44,3 %** sont équipés d'un **espace de stationnement réservé aux vélos** ; soit **1 360 places en 2018**. **Aucun pôle d'échange** n'est en revanche doté d'un **parking réservé au covoiturage**.

Enfin, la Région compte **10 km de voies réservées aux transports en commun (VRTC) sur le réseau autoroutier** en 2020 ; et **791 des 2 013 km du Schéma régional des véloroutes et voies vertes (SR3V) étaient mis en service** fin 2019.

Maîtrise et valorisation de l'énergie

Conformément au Plan climat et aux objectifs « trajectoire zéro carbone », la Région a l'ambition de :

- Réduire de 30 % la consommation d'énergie finale et de 50 % la consommation d'énergie primaire régionale d'ici 2050 par rapport à 2012.
- Augmenter la production énergétique renouvelable régionale, la production actuelle ne couvrant que 10 % de la consommation du territoire.

Entre 2012 et 2017, les **consommations d'énergie finale et primaire régionales sont stables**. Les objectifs 2021 de consommation d'énergie finale ont été atteints en 2014 et 2015. L'atteinte des objectifs 2021 (15 500 Ktep) de consommation d'énergie primaire semble en revanche hors de portée, puisque la consommation d'énergie primaire stagne autour de 17 200 Ktep. L'impact du ralentissement économique dû à la crise sanitaire du premier semestre 2020 devra être observé avec attention.

La **production d'énergie renouvelable a augmenté de 804 GWh entre 2012 et 2017**. Bien que la part d'énergie hydraulique soit en baisse (de 70 % à 58 %), la production régionale demeure fortement liée à sa performance. La **puissance installée des énergies renouvelables a augmenté de 1200 MW entre 2012 et 2017**. Au 31 décembre 2017, Provence-Alpes-Côte d'Azur se place au 5^{ème} rang national en termes de puissance installée.

Malgré ces progrès, **la région accuse un important retard sur ses objectifs de puissance installée** (+ 5905 MW par rapport à 2012) du scénario « Une région neutre en carbone » sur la quasi intégralité des sources d'énergies renouvelables ; à l'exception notable des grandes centrales biomasse, qui ne sont cependant pas représentatives.

Le retard pris est important sur l'éolien, le solaire photovoltaïque, la méthanisation / biogaz et le solaire thermique collectif.

En ce qui concerne la **rénovation énergétique des bâtiments**, le SRADDET fixe un objectif ambitieux de rénovation énergétique au niveau BBC Rénovation (soit une étiquette DPE « B » ou « A ») de 50% des logements anciens d'ici 2050. Cela représente plus de 750 000 logements.

Sur la période 2015-18, **on peut estimer que de 17 000 à 23 000 logements ont bénéficié d'une rénovation énergétique performante chaque année**, sans information sur leur caractère « ancien » ou non : de 15 000 à 20 000 logements du parc privé, environ 4 000 logements du parc social (avec une dynamique en baisse sur la fin de la décennie) et environ 400 logements engagés dans une démarche de labellisation BBC Rénovation. **L'ambition portée dans le cadre du SRCAE et du SRADDET est de 40 000 logements du parc privé rénovés par an.**

En 2017, la **part des logements au DPE énergivore (étiquette D, E, F ou G) s'établit à 53,5 %**, en recul de 8 points depuis 2014.

Sur la période 2015-2017, les travaux de rénovation énergétique suivis *via* le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) ont permis une économie de consommation annuelle de 250 Ktep en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La région concentre 5 % du total des CEE délivrés au niveau national.

Protection et préservation de la biodiversité

Selon l'Indice Région Vivante, **l'état de la biodiversité en région est globalement stable.**

La situation est toutefois contrastée en fonction des zones géographiques et milieux naturels concernés. Ces contrastes mettent en lumière le **rôle important des dispositifs de protection** : l'évolution de la biodiversité est favorable pour les espaces et espèces bénéficiant d'une protection stricte. Elle est néanmoins défavorable dans les milieux non-protégés et pour les espèces communes.

La couverture du territoire régionale en **outils de protection, gestion et connaissance des espaces naturels** est supérieure à la moyenne nationale. La **superficie couverte par ces outils a augmenté entre 2014 et 2017**, notamment dans la Trame verte et les réservoirs de biodiversité à préserver. En 2017, 13 % de la Trame verte bénéficie d'une protection réglementaire et foncière (+ 0,3 point depuis 2014), 33,8 % est couverte par une démarche territoriale de gestion (+ 2,8 points), 39,2 % par un site Natura 2000 (+ 0,7 point) et 67,5 % par une ZNIEFF (stable).

Dans les Listes rouges régionales, la **part des espèces menacées** oscille entre 6,2% (papillons de jour) et 38,7% (oiseaux nicheurs). Elle **se situe généralement autour de 15 %**. Enfin, 114 espèces végétales exotiques envahissantes étaient recensées sur le territoire régional en 2016.

Les **pressions combinées exercées par les infrastructures linéaires, les bâtis et la population ont légèrement augmenté sur la période 2014-2017**, un intervalle de temps court. Seule une stabilisation, voire un recul de ces pressions serait souhaitable du point de vue de la biodiversité et des continuités écologiques.

La **part de surfaces toujours en herbe (STH)** dans la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations est de 43,4 % en 2018. La moyenne nationale est de 30 %. Toutefois, le recul des STH se poursuit à un rythme environ deux fois plus rapide que celui de la SAU des exploitations. La préservation d'une part suffisante de STH est indispensable pour le maintien de la biodiversité associée à ces milieux.

Enfin, la **part moyenne de nature en ville dans les communes à forte densité est de 30 %**. Le suivi de son évolution renseignera sur l'état des continuités écologiques en milieu urbain, mais aussi le développement d'aménités pour les habitants.

Le **taux de boisement est en progression** : il s'élève à 51,5 % du territoire régional en 2018.

La superficie théoriquement couverte par une **charte forestière de territoire** (CFT) est en augmentation, mais seules 5 des 17 CFT sont actuellement en exécution, contre 10 au début de la décennie 2010. L'enjeu de leur renouvellement est important. Les CFT s'inscrivent dans une approche multifonctionnelle de la forêt qui intègre objectifs économiques, sociaux, mais aussi environnementaux comme l'amélioration de l'accueil des publics en forêt ou la prise en compte de la biodiversité.

Le nombre de **plans simples de gestion de forêt privée** a plus que doublé depuis 2012. Ces outils de gestion durable des forêts privées ne couvrent toutefois que 31 % de la superficie de forêt théoriquement concernée. Enfin, l'exploitation forestière demeure limitée et la **superficie certifiée PEFC stagne** depuis 2015.

Lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air

Le **changement climatique** se traduit en Provence-Alpes-Côte d'Azur par une augmentation de la température moyenne de l'air, souvent accompagné d'une accentuation des phénomènes extrêmes (canicules, intenses vagues de froid). La pollution chronique et les fréquents épisodes de pollution, liés notamment à l'ampleur du trafic automobile, font également de la qualité de l'air un enjeu majeur de préservation de la santé

L'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et de polluants aurait un impact positif sur l'air et le climat, mais aussi en matière de santé publique et de biodiversité. La baisse des émissions de gaz à effets de serre (GES) sur la période 2007-2012 ne s'est pas confirmée sur la période 2013-2018. **Désormais stable, le niveau d'émissions de GES est supérieur aux objectifs fixés par le SRADDET pour 2021.**

Les **objectifs fixés par le SRADDET en termes d'émissions de polluants pour 2021 ne seront sans doute pas atteints**, malgré la baisse des émissions de dioxyde d'azote (-10 %) et de COVNM (-2 %). Les émissions de particules fines sont, elles, en augmentation. 100 000 habitants (soit 2 % de la population régionale) demeurent exposés à un dépassement des valeurs limites pour la protection de la santé (dioxyde d'azote, particules fines PM10). Cette part est inférieure à l'objectif 2023 (5 % de la population). En 2017 et 2018, plus de 70 % de la population était exposée à un dépassement des valeurs limites d'ozone, dépassant l'objectif fixé pour 2023.

En 2018, **5,5 % des véhicules particuliers immatriculés étaient hybrides et 1,7 % électriques**, deux valeurs supérieures à la moyenne nationale. La région compte **au moins 854 bornes de recharge électrique d'initiative publique** fin 2019, ce chiffre constituant une estimation basse. 7 stations GNV étaient également ouvertes au grand public.

La **part de communes concernées par un risque naturel et pour lesquelles un PPRN dédié a été prescrit** varie en fonction du risque : de 9,3 % de communes concernées couvertes par un PPRN pour le risque « séisme » à 69,4 % pour le risque « avalanche ». Cette part est de **45,2 % pour le risque « inondation »**. Elle s'élève à 84,2 % des communes situées dans l'un des 7 territoires à risque important d'inondation (TRI).

93,5 % des 874 communes concernées par le risque inondation sont couvertes par un **Schéma local de gestion du risque inondation (SLGRI)**, et **48,3 %** par l'un des 22 **Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)** de la région. 80,4 % des 51 communes « à forte sinistralité » sont couvertes par un PAPI.

25,8 % de la surface agricole régionale est cultivée en mode de production biologique, ce qui place la région au 1^{er} rang national. Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 3552 exploitations bio en 2018 et 151 214 ha de surface agricole en mode de production biologique (y compris en conversion). Après un tassement entre 2012 et 2014, la croissance des surfaces et du nombre d'exploitations s'opère à un rythme plus soutenu.

426 exploitations régionales sont certifiées « Haute Valeur Environnementale » (HVE) au 1^{er} janvier 2020, soit 2,2 % du nombre total d'exploitations de la région et 7,9 % des exploitations HVE au niveau national. Enfin, les **3 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) reconnus** couvrent d'ores et déjà 43 % de la population régionale et 23 % de la superficie régionale. 5 autres PAT sont en cours de reconnaissance.

Prévention et gestion des déchets

La stratégie régionale en matière de déchets s'axe sur la prévention, à savoir la maîtrise des gisements produits, la traçabilité, à savoir leur collecte effective dans les filières adaptées, et enfin leur valorisation. Elle s'appuie sur des principes de proximité et d'auto-suffisance, ce qui implique de disposer d'un réseau adéquat d'installations de regroupement et de traitement.

En 2017, on estime que **5,4 millions de tonnes de déchets non-dangereux non-inertes** (issus des ménages et des activités économiques) seraient produits à l'échelle régionale, soit **8 % de moins qu'en 2015**. La région se démarque par un taux élevé de déchets d'activités économiques collectés avec les déchets ménagers : il est estimé à 36 %, contre 20 % au niveau national. **44 % des déchets non-dangereux non-inertes sont valorisés**, un chiffre en progression depuis 2015 (+4 %), mais encore éloigné de l'objectif 2025 (65 %).

Des progrès en termes de collecte, de traitement et de valorisation sont enregistrés dans de nombreuses filières (emballages et papiers, mâchefers, tri des biodéchets à la source, déchets préparés pour une réutilisation), même s'ils ne semblent pas toujours suffisants pour atteindre les objectifs 2025.

La région compte **68 sites de transit, 82 sites de stockage ou de traitement et 3 plateformes de maturation des mâchefers**. L'évolution du nombre de sites et de leurs capacités devra se faire en cohérence avec les besoins identifiés par le SRADDET.

La production de **déchets non-dangereux issus de chantiers des BTP** est composée à 96 % de déchets inertes. **16,5 millions de tonnes de déchets issus de chantier du BTP** auraient été produits en 2017, soit un million de plus qu'en 2015. L'objectif est de stabiliser le gisement autour de 16 millions de tonnes à l'horizon 2031. La quantité de déchets inertes issus de chantiers du BTP suivant une filière légale serait en hausse de 12,1 % en 2017 par rapport à 2015 (environ 10 millions de tonnes au lieu de 9). Le **taux de valorisation des déchets issus de chantiers du BTP est maintenu à 70 % en 2017**, conformément à l'objectif 2025.

298 installations régionales de gestion des déchets inertes étaient recensées en région en 2017, dont 252 actives. 12,4 millions de tonnes de déchets inertes y ont été traités, dont un peu plus de 10 millions hors transit. Le nombre de plateformes de regroupement et d'Installations de stockage des déchets inertes (ISDI) devra augmenter à l'horizon 2025. En effet, le captage intégral des déchets de chantier augmentera les besoins en prise en charge de ces déchets de l'ordre de 2 millions de tonnes.

Le **gisement de déchets dangereux aurait augmenté de 3 % entre 2015 et 2017**, s'établissant à un peu plus de 840 000 tonnes. L'objectif est de le maintenir à son niveau de 2015 (820 000 tonnes par an). La part de déchets dangereux collectés et traités (hors transit) est en recul, passant de 72 % en 2015 à 62 % en 2017 (415 000 tonnes). L'objectif est de collecter 80 % des déchets dangereux en 2015 et 100 % en 2031.

Le **taux de valorisation des déchets dangereux s'établit à 67 % en 2017**, soit légèrement en-deçà de l'objectif 2025 (70 %). Il est également en recul par rapport à 2016 (72 %) et 2015 (69 %).

56 installations de déchets dangereux ont traité près de 360 000 tonnes de déchets dangereux en 2017. Leur capacité règlementaire est de 570 000 tonnes (hors transit). Afin de collecter l'intégralité des déchets dangereux, le nombre d'installations de stockage, de traitement et de regroupement devra augmenter d'ici 2031.

En ce qui concerne l'économie circulaire, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait **475 structures de réemploi ou de réutilisation** à la fin de l'année 2019, 63 de plus qu'en 2017. Un total qui compte pour 6,2 % des 7 705 structures recensées sur le territoire national.

21 démarches d'Ecologie industrielle et territoriale (EIT) étaient recensées fin 2019. 34 synergies (de substitution ou de mutualisation) seraient en cours et 76 à l'étude. L'élaboration courant 2020 de fiches synthétiques relatives à chaque démarche d'EIT devrait permettre de mieux connaître les actions mises en œuvre.

Ces indicateurs auront vocation à être complétés sur les dimensions relatives à la productivité matière, au gaspillage alimentaire, l'allongement de la durée d'usage ainsi que l'émergence de nouveaux modèles économiques.